

CONCOURS DE FLEURISSEMENT 2019 DU GRAND BESANCON : pensez à vous inscrire !

Le Grand Besançon renouvelle, cette année encore, son concours de fleurissement. Depuis sa création en 1997, cette opération, indépendante de toute autre promotion collective ou associative, a pour but de valoriser les initiatives privées et publiques de fleurissement renforçant ainsi la qualité du cadre de vie de manière complémentaire aux actions réalisées par les communes et le Grand Besançon.

Que vous soyez un particulier (propriétaire ou locataires), une entreprise privée ou une commune, vous pouvez concourir à l'opération du Grand Besançon. Pour cela, rien de plus simple :

- Inscrivez-vous auprès de la mairie de votre commune de résidence ou du service Environnement du Grand Besançon (par téléphone : 03 81 87 88 60 ou courriel : environnement@grandbesancon.fr)
- Et choisissez la catégorie du concours dans laquelle s'inscrit votre réalisation :
 - Catégorie 1 : Maison avec jardin
 - Catégorie 2 : Façade / Balcon / Terrasse / Fenêtre
 - Catégorie 3 : Patrimoine communal
 - Catégorie 4 : Bâtiment collectif
 - Catégorie 5 : Site d'activité professionnelle
 - Catégorie 6 : Potager fleuri hors bâti
 - Catégorie 7 : Verger / Prairie fleurie

Toutes les réalisations seront examinées par un jury, composé de spécialistes du fleurissement, dans le courant de l'été.

A l'automne, les plus belles réalisations seront récompensées au cours de la cérémonie de remise des prix présidée par le représentant de la collectivité.

Un joli potager, un balcon fleuri, une terrasse colorée, des massifs agrémentés de fleurs et d'arbustes Toutes les initiatives seront mises à l'honneur !

Date limite des inscriptions : 21 juin 2019.

Renseignements : Service Environnement du Grand Besançon.